

CLIL DEFI

Politique de protection des données personnelles

Le CLIL-DEFI (Département d'Enseignement du Français à l'international) est le pôle FLE du CLIL (Centre de Langues de l'Université de Lille).

Le CLIL-DEFI s'engage à respecter les critères qualité fixés par le label « Qualité français langue étrangère » afin d'identifier, reconnaître et promouvoir les centres de français langue étrangère. Afin de respecter le critère G6 de ce référentiel concernant le *respect de la protection des personnes*, le CLIL-DEFI met en œuvre les mesures nécessaires à la protection des données personnelles issues du Règlement général de protection des données¹

Cet engagement pris le 7 décembre 2021 s'inscrit dans le cadre de la politique de protection des données personnelles et des archives appliquée par l'Université de Lille (l'Établissement) et notamment par la Direction de protection des données personnelles et des archives.

Sommaire

1) Quels sont les acteurs de la protection de vos données personnelles ? 3

2) Les personnes concernées par les traitements de données personnelles 3

Catégories 3

Information 3

Point de contact 3

3) Les données à caractère personnel recueillies 3

Quelles sont-elles ? 3

Sur quelles bases légales font-elles l'objet d'un traitement ? 3

Pour quelles finalités ces données font-elles l'objet d'un traitement ? 4

Qui est susceptible d'y avoir accès ? 4

Comment la sécurisation de ces données est-elle assurée ? 4

4) Le registre des traitements 4

1. Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) publiée au JO L 119 du 4.5.2016, p. 1–88. [en ligne] <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32016R0679> [consulté le 29/10/2021]

1) Quels sont les acteurs de la protection de vos données personnelles ?

Le responsable des traitements de données personnelles mis en œuvre par le CLIL-DEFI est le président de l'Université de Lille. Le délégué de la protection des données du CLIL-DEFI est le Délégué à la protection des données de l'Établissement (dpo@univ-lille.fr).

Pour relayer l'action de l'établissement au plus près de ses usagers et personnels, la direction du DEFI a souhaité nommer un Référent Informatique et Libertés intégrant ainsi le réseau des RIL constitué au sein de l'Établissement.

2) Les personnes concernées par les traitements de données personnelles

Catégories

Les personnes concernées par les traitements de données personnelles mis en œuvre par le DEFI sont : les candidats, les étudiants, les membres du personnel pédagogiques intervenant au sein des formations du DEFI, les membres du personnels BIATSS.

Information

Le support de communication utilisé prioritairement pour l'information des personnes concernées à propos des droits que le RGPD leur confère est : la page web du DEFI : <https://clil.univ-lille.fr/defi/>

Point de contact

Le pont de contact unique mis à la disposition des personnes concernées pour les questions liées à la protection de leurs données personnelles est : dpo@univ-lille.fr

3) Les données à caractère personnel recueillies

Quelles sont-elles ?

Des données à caractère personnel sont collectées par le DEFI en fonction des finalités explicitées plus loin, respectant ainsi le principe de minimisation posé par le RGPD.

Elles relèvent des catégories suivantes.

- Données relatives à l'identité.
- Données relatives à la vie personnelle.
- Données relatives à la vie professionnelle.
- Données relatives au cursus et à la formation.

Sur quelles bases légales font-elles l'objet d'un traitement ?

Les bases légales utilisées par le DEFI pour assurer la légitimité des traitements de données personnelles reposent selon le cas sur :

- les missions d'intérêt public exercées par l'Université de Lille vis-à-vis de ses usagers (RGDP, art. 6,1, e)
- l'intérêt légitime de l'Université vis-à-vis des membres de son personnel (RGDP, art. 6,1, f)

Pour quelles finalités ces données font elles l'objet d'un traitement ?

A titre principal, le DEFI traite ces données afin d'assurer l'apprentissage du français par les étudiants internationaux de l'Université de Lille contribuant ainsi à leur intégration universitaire, linguistique et culturelle.

Qui est susceptible d'y avoir accès ?

Les destinataires de ces données sont :

- les membres du personnel du DEFI,
- les membres du personnel d'autres services de l'Université comme : les relations internationales, l'Agence Comptable, la Direction de la vie étudiante, la Direction déléguée à la formation tout au long de la vie (FTLV) ;
- le prestataire de la plateforme Elao agissant comme sous-traitant.
- France Education International – opérateur du dispositif de la labellisation des centres FLE (Label Qualité FLE).

Certaines données personnelles peuvent être transférées, à leur demande, aux correspondants du DEFI au sein de Campus France.

Pour quelle durée ?

La conservation des données et des documents produits par le DEFI est assurée avec le concours du service des archives de l'Université, conformément aux dispositions du Code du patrimoine. Les durées de conservation des données traitées sur Moodle sont communiquées aux étudiants lors de leur première connexion sur la plateforme. Ces informations restent accessibles depuis le profil de l'utilisateur.

Comment la sécurisation de ces données est-elle assurée ?

La sécurisation des données personnelles faisant l'objet d'un traitement au sein du DEFI consiste à :

- Encourager les personnels du DEFI à suivre la formation permettant d'obtenir l'Habilitation à gérer des données personnelles délivrée par l'Établissement.
- Utiliser le matériel informatique et le système d'information de l'Université de Lille en appliquant [les principes constitutifs de la politique de sécurité de l'établissement](#).
- Adopter une organisation proportionnée aux risques encourus par les droits et libertés des personnes concernées.

4) Le registre des traitements

Le DEFI a accès au registre des traitements de données personnel de l'Établissement.